

**RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE LA MER A COURSEULLES SUR MER
MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE CONSTRUCTION**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°21/50 portant délégation de compétence au Maire pour la signature des marchés publics,
Vu la délibération n°23/53 portant autorisation de programme et crédits de paiement,
Considérant la consultation du 27 novembre 2024,
Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 17 février 2025,

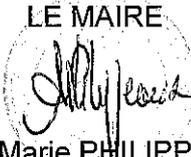
DECIDE

- D'attribuer le marché de mission de contrôle technique construction relatif à la restructuration de la maison de la mer à Courseulles sur mer à l'entreprise APAVE pour un montant de 5 150 € HT.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 26/02/2025

Signé le 26/02/2025

Publié le 28 FEV. 2025

LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX